

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, à neuf heures trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Claude COLLET, Jean-Pierre POLIN, Françoise BOUTILLIER.

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

Lecture et approbation du compte-rendu du 12 mars 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Dans la section Fonctionnement, le total de dépenses est de 63 173,42 €.
Le montant des recettes s'élève à 78 066,97 €.

Dans la section investissement, le total des dépenses est de 11 471,28 €.

Le montant des recettes s'élève à 8 677,49 €.

Le compte administratif est approuvé par l'ensemble des conseillers présents (6 voix), Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Les comptes de la commune sont identiques avec ceux de la trésorerie.
Le résultat de clôture 2016 pour la section de fonctionnement est de 38 672,75 €.
Le résultat de clôture 2016 pour la section d'investissement est de -7 049,67 €.

L'excédent de fonctionnement pour 2017 sera de 31 623,08 €.

Le compte de gestion est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

AFFECTATION DE RESULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Luc PILLIERE, Maire, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016, constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT

résultat de l'exercice :	14 893,55
résultat antérieur (002)	23 536,32
Intégration solde CCAS	<u>242,88</u>
RESULTAT CUMULE	38 672,75

EN INVESTISSEMENT

résultat de l'exercice	- 2 793,79
résultat antérieur (001)	<u>- 4 255,88</u>
RESULTAT CUMULE	- 7 049,67

Restes à réaliser

En dépenses :

En recettes :

BESOIN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

compte 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé	7 049,67 €
Ligne 002-Résultat de fonctionnement reporté	31 623,08 €

VOTE DES TAXES

Les taux pour l'année 2016 sont les suivants :

Taux de TAXE D'HABITATION	8,49 %
Taux de TAXE FONCIERE BATI	8,58 %
Taux de TAXE FONCIERE NON BATI	7,41 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif est présenté pour des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à hauteur de 97 346,08 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 24 160,67 €. Le reste de la rue des Lorrains est prévu pour un montant de 6 086,00 €.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2017.

RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE DE CHATEAU-THIERRY

Suite à la loi NOTRe, le Conseil Départemental ne peut plus aider au financement de la restauration scolaire, à hauteur de 2€, comme versé auparavant.

Le prix du repas est désormais de 5,81 € par repas et par enfant.

La commune de Château-Thierry souhaite rétablir le tarif à 3,76 €.

Les familles peuvent recevoir, si elles effectuent la démarche administrative et selon leur quotient familial CAF ou MSA, une aide comprise entre 0,80 € et 1,00 € par repas qui leur est versé directement en fin d'année par le Conseil Départemental.

La commune de Château-Thierry souhaite que notre commune participe à hauteur de 1,00 € par enfant et par repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer le prix demandé.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil accepte de rembourser Monsieur POLIN pour le blog à hauteur de 26€
- Le taux de l'indice d'indemnités des élus à augmenter, une délibération doit être prise dans ce sens. Accord du conseil
- Le fleurissement de la commune aura lieu le 6 mai 2017 à 9h30
- Deux élus quittent la réunion à la demande des cinq élus restant, afin de faire le point sur la PVR. Ils font une mise au point de la PVR Rue des Lorrains. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour et débattu à la prochaine réunion, mais qu'en présence de ces cinq élus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.